



AND
EVERYTHING
FLOWS

Notice RGPD – Enregistrements audio/vidéo et transcriptions

Pourquoi ces enregistrements ?

Samson Régulation peut utiliser ponctuellement l'enregistrement audio, vidéo ou la transcription principalement pour :

- Faciliter la rédaction des comptes rendus de réunions
- Former et intégrer plus facilement de nouveaux collaborateurs
- Filmer, capitaliser et transmettre les savoir-faire métiers
- Améliorer l'organisation des postes, la sécurité et les flux entre postes de travail
- Répondre à des obligations légales (audits, litiges)
- Assurer la sécurité des biens et des personnes via un dispositif de vidéosurveillance interne et externe (prévention des intrusions, dégradations, vols, et incidents de sécurité)

Quelles sont les garanties ?

Afin d'assurer la conformité au RGPD et la protection des droits des salariés :

- Les enregistrements sont toujours annoncés à l'avance
- Ils sont limités à l'objectif prévu (aucun usage disciplinaire)
- Ils sont conservés pour une durée limitée, en fonction du type d'enregistrement
- L'accès aux vidéos de sécurité est strictement réservé aux personnes habilitées

Durées de conservation

Réunion d'information générale	3 mois
Réunions internes/projets	1 mois (jusqu'au compte rendu)
Réunions CSE	Jusqu'à validation du PV
Formations internes	6 mois
Capitalisation savoir-faire	5 ans maximum
Etude de poste, des flux	3 mois maximum
Litiges / enquêtes	Durée de la procédure
Vidéosurveillance sécurité (internes/externe accès)	30 jours maximum, sauf extraction pour enquête ou procédure judiciaire

Vos droits

Conformément au RGPD, chaque salarié dispose des droits suivants :

- Droit d'accès
- Droit de rectification
- Droit de suppression (dans les limites légales)
- Droit d'opposition (hors sécurité obligatoire)

Pour exercer vos droits, contactez notre contact RGPD interne : Anaïs RENOULT (rgpd-fr@samsongroup.com)

Cette notice doit être communiquée à chaque fois qu'un enregistrement est envisagé (rappel oral en réunion, affichage atelier, ou lien dans l'invitation).

Un affichage spécifique est également présent à l'entrée des locaux pour informer sur la vidéosurveillance.